



Contrat doctoral 1^{ère} année de thèse

IMPORTANT : appel d'offres unique en 2010
date de dépôt des dossiers : 1^{er} juin au 10 juillet 2010

- La Ligue Nationale Contre le Cancer, après évaluation par les Commissions d'Expertise Nationales et sur proposition de son Conseil Scientifique, finance des contrats doctoraux pour des étudiants inscrits, en 2010, en 1^{ère} année de thèse d'université.
- Les projets de thèse couvrant les différents domaines de la recherche participant à la lutte contre le cancer sont éligibles.
- L'aide versée par la Ligue s'effectue selon les termes du décret relatif aux doctorants contractuels (décret n°2009-464 du 23 avril 2009).
- Le montant de la rémunération est indexé sur le montant du salaire du doctorant contractuel temps plein recherche du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (arrêté du 23 avril 2009).

Conditions d'éligibilité

- ❑ Obtenir, **en 2010**, un diplôme de master recherche (M2) délivré par une université française ou un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) ou, pour les étudiants n'appartenant pas à l'EEES, une équivalence délivrée par le directeur de l'école doctorale
- ❑ S'inscrire, **en 2010**, en 1^{ère} année de thèse dans une école doctorale accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- ❑ Préparer une thèse dans un laboratoire d'accueil situé en France
- ❑ Développer un projet de recherche se rapportant à **un domaine de la cancérologie**

Conditions d'attribution

- Le dossier de candidature doit être déposé entre le **1^{er} juin** et le **10 juillet 2010** (clôture de l'appel d'offres **le 10 juillet 2010**).
- Le contrat doctoral est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) de 3 ans
- Le financement prend effet entre le **1er octobre et le 1^{er} novembre 2010**.

- Le salaire est versé au bénéficiaire après signature d'un CDD établi entre le bénéficiaire et son université d'inscription. Le salaire annuel brut et les charges sociales patronales afférentes sont versés par la Ligue à l'université d'inscription.
- Les étudiants étrangers à l'Union Européenne devront obtenir, avant la signature du CDD, une autorisation provisoire de travail.
- Le bénéficiaire s'engage à se consacrer **pleinement** à la préparation de sa thèse. Les allocations de la Ligue ne sont pas cumulables avec une autre source de financement.
- L'aide attribuée par la Ligue est nominative.

Engagement du candidat

- Le candidat s'engage à fournir dès qu'il en a connaissance, et **avant le 20 juillet 2010**, tous documents administratifs nécessaires à l'examen de son dossier (notes et classement du M2, classement dans l'école doctorale, obtention d'un contrat doctoral financé par le MESR ou par toutes autres sources, etc.). **La non réception** de ces documents à la date du **20 juillet 2010** sera interprétée comme un **désistement**.
- S'il est financé : le bénéficiaire s'engage à se consacrer **pleinement** et **exclusivement** à la préparation de sa thèse (**CDD temps plein recherche**)
- S'il est financé : le bénéficiaire s'engage à adresser au service Recherche de la Ligue, **pour le 5 septembre de chaque année**, un rapport sur l'avancement de ses travaux accompagné d'une lettre de recommandation de son responsable de thèse et d'une lettre de recommandation du directeur de son laboratoire d'accueil. La **non réception** du rapport d'activité et des lettres de recommandations **à la date du 5 septembre** pourra être interprétée comme un **désistement**.
- S'il est financé : le bénéficiaire s'engage à informer le service Recherche de la Ligue, **par courrier** et **en temps réel**, de tout changement intervenant dans sa situation professionnelle. Ce courrier sera accompagné d'une lettre du responsable de la thèse, sur papier à en-tête du laboratoire.
- Les financements attribués par la Ligue Nationale Contre le Cancer ne sont possibles que grâce à la générosité de donateurs et au soutien des Comités Départementaux de la Ligue. Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le soutien de la Ligue dans toutes ses publications scientifiques et ses communications, et à participer ponctuellement à des opérations de communications conduites par la Ligue.

Dossier de candidature

*Le dossier de candidature (version électronique à télécharger en ligne **ET** original papier) doit comporter les pièces suivantes :*

- ☐ Un curriculum vitae du candidat sur lequel les critères académiques seront précis et détaillés. Donnez **toutes les informations** en votre possession concernant le M2 (notes déjà connues, etc.)
- ☐ Le titre et une description du projet de la thèse exposé en 5 pages maximum. Le **projet** de la thèse doit se rapporter à la **cancérologie**.
- ☐ Un organigramme détaillé de l'équipe encadrant le doctorant.
- ☐ La liste des publications de l'équipe encadrant le doctorant (2007- 2010).
- ☐ Une attestation du candidat précisant qu'il s'engage à se consacrer **pleinement** à son travail de recherche et qu'il ne bénéficiera pas d'autre financement
- ☐ Une lettre d'acceptation du Directeur du laboratoire d'accueil de la thèse sur papier à en-tête du laboratoire
- ☐ Un avis de l'encadrant du M2 sur les aptitudes du candidat à s'engager vers la recherche

*Pièces complémentaires à joindre **UNIQUEMENT** à l'original papier :*

- ☐ Une impression du dossier saisi sur Internet (après validation finale).
- ☐ **En un seul exemplaire**, un avis **confidentiel** (enveloppe cachetée) du Directeur de l'école doctorale dans laquelle le M2 a été validé (si le M2 n'est pas effectué dans une école doctorale, un avis du directeur de ce M2)

Le dossier complet devra être adressé :

- **par courrier postal** en **3 exemplaires** complets (1 original non agrafé et 2 copies) à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel d'offres « Allocations de recherche »
14 rue Corvisart
75013 PARIS
[**recherche@ligue-cancer.net**](mailto:recherche@ligue-cancer.net)

Tout dossier incomplet ou retardataire (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas évalué

Calendrier

Date d'ouverture de l'appel d'offres : 1^{er} juin 2010

Date limite de dépôt des dossiers : 10 juillet 2010 (cachet de la poste faisant foi)

Date limite d'envoi des documents complémentaires : 20 juillet 2010

Date de réponse aux candidats : 29 septembre 2010